LA BIVALENCE NE PASSERA PAS
Compte-rendu de la réunion d'entente des correcteurs HLP
Académie de Bordeaux, 24 mars 2023

Cette réunion aura été marquée par une série de contradictions : entre l'écrit et le dit, entre le dit de cette année et le dit de l'année précédente, mais aussi entre le dit et le dit à quelques minutes d'intervalle. Face à un tel usage du langage, les correcteurs ne peuvent qu'exercer leur raison pour détecter les nombreuses incohérences et mettre à distance le vent de folie qui souffle dans l'institution depuis la réforme Blanquer.

Les correcteurs de Philosophie et de Lettres, ont lu une motion qui a été adoptée à l'unanimité sur deux des 3 centres (2 abstentions), le troisième ayant rédigé sa propre motion.
Ces motions dénoncent 4 points principaux :

- **l'obstination** du ministère dans le maintien de ces épreuves d'examen au mois de mars.
- le **caractère inéquitable** des épreuves de spécialités qui se déroulent sur deux journées.
- le **manque de considération pour l'autonomie de nos disciplines**.
- les **dysfonctionnements de Santorin**.

L'IA-IPR M. Lespade, présent sur le centre de Bordeaux, au lycée Pape Clément, tient à répondre au point 3. Dans la motion, est écrit :

« Les textes réglementaires garantissent la liberté et l'indépendance de la discipline littéraire et de la discipline philosophique dans la spécialité HLP... Et pourtant il est demandé aux correcteurs de l'Académie de Bordeaux d'expérimenter une évaluation où les correcteurs de lettres devraient obligatoirement se prononcer sur deux copies en considérant la partie philosophique et symétriquement aux correcteurs de philosophie de considérer pour les deux mêmes copies la partie littéraire, en plus de leurs disciplines. Cela excède et nos compétences et notre mission. Lors de la réunion préparatoire concernant l'organisation des évaluations du baccalauréat du Baccalauréat le 1er mars dernier, l'Appep-Bordeaux n'a rien entendu de la part de la DEC ou de l'IA-IPR de philosophie à propos de cette innovation locale. Une telle pratique, même expérimentale, n'est ni souhaitable, ni acceptable, dans la mesure où elle s'inscrit dans une logique de « bivalence » dont l'objectif est, là encore comptable, et non strictement pédagogique ».

En effet, les correcteurs de Philosophie ont reçu une « Lettre de préparation aux commissions EDS HLP », où leur est posée la consigne suivante :

« - Une copie-test faisant partie de votre lot de 4 copies-test vous sera désignée par le message de l'IPR comme devant faire l'objet de votre part d'une double évaluation (laquelle ne pourra pas être entièrement formalisée sur SANTORIN) : vous corrigerez d'une part sa partie disciplinaire et lui donnerez une note (comme pour les 3 autres copies-test = correction formalisée sur SANTORIN), d'autre part vous vous essaierez à évaluer la copie d'une façon plus globale en lisant l'intégralité de son contenu (Lettres et Philosophie) et en prenant en considération la partie disciplinaire qui n'est pas la vôtre ainsi que son sujet (évaluation non formalisée sur SANTORIN).

- Une copie-test supplémentaire (en plus des 4 copies-test se trouvant sur SANTORIN pour votre groupe disciplinaire) sera adressée à chaque correcteur sur son adresse mail académique. Cette copie sera en fait la copie mentionnée dans le point précédent, c'est-à-

dire issue du lot des 4 copies-test de la discipline qui n'est pas la vôtre et qui aura fait l'objet d'une « lecture et évaluation intégrale » par les correcteurs de l'autre discipline. Cette copie devra donc être lue intégralement par vous (dans ses parties littéraire et philosophique) et être évaluée doublement : d'une part dans sa partie disciplinaire qui relève de votre compétence stricte, d'autre part d'une façon plus globale après lecture intégrale de la copie et en considérant le sujet de la partie disciplinaire qui n'est pas la vôtre (évaluation double, non formalisée sur SANTORIN).

- Vous opèrerez le classement hiérarchique de ces deux copies (copies A et B) selon l'évaluation globale et intégrale qui serait la vôtre (évaluation non formalisée sur SANTORIN)

Ce travail sur ces deux copies lues intégralement par les correcteurs des deux disciplines permettra de partager et d'évaluer les degrés respectifs de difficultés que représente le texte pour chacun des deux moments de l'épreuve. Si chaque discipline conserve ses critères d'évaluation, elle reste à l'écoute de ceux de l'autre discipline dans la perspective commune d'une évaluation « positive » des copies, fondée sur les capacités disciplinaires et transversales manifestées par le candidat, perspective ouverte à la diversité des méthodes et consciente des limites imposées par la nature et la durée de l'épreuve. »

Dans sa réponse au point 3 de la motion, M. Lespade insiste sur la nécessité de s'inquiéter du « destin de notre spécialité ». En effet, les IG de Lettres et de Philosophie s'inquiètent de la position de la spécialité HLP dans le choix des élèves : « nous sommes en queue de peloton ».

A ce fait, une cause : la moyenne nationale à 11,5 fait d'HLP la spécialité à la moyenne la plus basse. M. Lespade ajoute que la moyenne académique est à Bordeaux encore plus basse que la moyenne nationale puisqu'elle s'élève à 11, 2 seulement.

Une pratique est mise en cause : une « pratique traditionnelle de sévérité » qui agit comme un signal décourageant pour les élèves. Elle est traditionnelle en Lettres et traditionnelle en Philosophie.

Pour contrer ce fait, une recommandation : collègues de Lettres et collègues de Philosophie ont à « valoriser » leur épreuve.

M. Lespade estime qu'il faut « corriger le tir en termes d'évaluation de l'épreuve ».
Pour cela, il faudrait être en mesure d'entendre les critères disciplinaires des collègues de Lettres et que les correcteurs de Philosophie abandonnent les deux critères malvenus qu'on leur suppose :
1) noter en référence à une copie idéale
2) avoir pour copie idéale une copie dégradée de la dissertation pour l'essai, de l'explication de texte pour l'interprétation.

C'est dans cette perspective que M. Lespade et sa collègue IA-IPR de Lettres, Mme Myriam Lobry, ont mis en place cette année un nouveau dispositif, invitant à pratiquer une « évaluation positive » qui partirait des copies réelles et non des copies idéales. Ainsi, en menant un travail collectif commun lors des réunions d'entente et d'harmonisation, on parviendrait à valoriser une spécialité dont le destin nous inquiète.

Lorsque nous souhaitons en savoir plus sur l'origine de cette nouveauté, M. Lespade précise qu'il s'agit d'une « innovation locale » mais il ajoute aussi qu'elle est « avalisée par l'IG » et qu'elle « va peut-être se reproduire ».

Lorsque nous manifestons un refus de procéder à « l'évaluation intégrale » du travail d'un candidat en HLP et que nous préférons laisser les collègues de Lettres évaluer leur partie pour nous-mêmes évaluer la nôtre, M. Lespade reformule la consigne, pourtant écrite dans la « Lettre de préparation aux commissions EDS HLP », en : « vous lisez la partie Littérature et vous en tirez une impression ».

Lorsque nous nous étonnons de cette nouvelle doctrine de la bi-disciplinarité, tout à fait à l'opposé de celle défendue au même endroit et par le même homme l'an dernier, nous apprenons que l'indépendance disciplinaire n'est plus de mise car « nous sommes tous dans le même bateau » et qu'il faut désormais faire porter l'accent sur le travail commun, dans lequel il ne s'agirait pas d'élaborer des critères communs mais tout de même de s'accorder sur la valeur de la « prestation » de l'élève... Sans critères communs ?

Nous apprenons enfin que l'objectif poursuivi est statistique : il faudrait atteindre 12,5 de moyenne cette année. Mais nous apprendrons aussi que l'IG attend en réalité 13 de moyenne.

Lorsque nous nous inquiétons de l'indigence de certaines copies auxquelles nous imaginons mal attribuer une bonne note, nous apprendrons qu'il faudra tout de même valoriser de telles copies : « des qualités, on leur en trouvera » !

Lorsque nous posons la question de l'harmonisation académique et des procédures prévues cette année, nous apprendrons que « le peuple est souverain » et la notation collégiale mais nous apprendrons aussi qu'une régulation académique, aussi nommée « le deuxième étage de la fusée », est prévue.
Venant surplomber les travaux des correcteurs, celle-ci sera mise en œuvre par les DEC et s'appuiera sur la consultation des tableaux statistiques, étant admis le principe que « la moyenne statistique, c'est l'opinion raisonnable ». Cependant, nous apprendrons aussi que la régulation académique n'aura pas lieu pour HLP car nous aurons bien fait notre travail et que les IA-IPR pourront dire en réunion que dans nos disciplines, *tout est en ordre.*

A ce souci d'une mise en ordre statistique s'ajoute celui d'une mise en ordre cosmétique, elle aussi permise et prescrite par l'outil miracle Santorin. En effet, M. Lespade ajoute que l'important sur les copies, c'est de « laisser des traces », au moins un trait sur chaque page, pour prouver que la copie a été lue : « laissez des traces, mettez des traits, n'importe quoi ! ».

De tous ces louvoiements, de toutes ces contradictions, de ce tissu de propos versatiles, nous comprenons enfin quelles finalités notre autorité pédagogique fixe désormais à nos missions : atteindre le 13 de moyenne et éviter les recours juridiques.

Autrement dit, céder à la gouvernance algorithmique et désengorger le Tribunal administratif. Quand sera-t-il question d'enseigner la philosophie et d'honorer le travail des élèves et de nos collègues ?

Bilan du travail disciplinaire : des critères communs ont été élaborés, à l'ancienne, après lecture des copies-test à voix haute et inscription des notes au tableau. Une moyenne de 12,66 se dégage.

Bilan du travail commun : n'a pas eu lieu. Les correcteurs de la Journée 2 ont cordialement échangé leurs numéros de téléphone. Les correcteurs de la Journée 1 n'ont échangé que des propos étonnés et bienveillants à propos de leurs approches respectives de l'évaluation.

La tentative d'introduction d'une « évaluation intégrale » et d'une pratique bivalente est en échec. Nous remercions la lucidité des collègues de Lettres et de Philosophie d'avoir fait front commun.